



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le **3 février 2021 à 19 h 30**, en visioconférence.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande no : 2021-01

Adresse : 65, ch. des Patriotes

Zonage : Rd-2 et Zba-2

Lot : 3 405 296

Cette demande consiste à :

- Permettre la réalisation d'une opération cadastrale visant le remplacement du lot 3 405 296 par la création des lots 6 402 860, 6 402 861 et 6 402 862. Ces deux derniers ne présentent pas les dimensions minimales requises conformément au règlement de lotissement # 2011-11-009 :
 1. Lot projeté 6 402 861 : Lot ne présentant pas la largeur minimale requise pour la zone concernée (Zba-2) soit, 28,49 mètres plutôt que 46 mètres tel que requis par le règlement en vigueur;
 2. Lot projeté 6 402 862 : Lot non régulier ne présentant pas la largeur, la profondeur et la superficie requise pour la zone concernée (Rd-2). Situation transitoire, visant l'atteinte de sa conformité lors d'une seconde opération cadastrale.

Cette dérogation concerne l'article 15 du règlement de lotissement #2011-11-009 déterminant les dimensions minimales des lots à respecter à l'intérieur d'un corridor riverain lors d'une opération cadastrale et ce, pour chacune des zones concernées.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande en transmettant ses commentaires par écrit à la Municipalité, au plus tard le 3 février 2021 à 16h à l'adresse électronique suivante : info@saint-charles-sur-richelieu.ca ou par téléphone, en composant le 450-584-3484.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 18 janvier 2021.

Martine Riopelle

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martine Riopelle, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidante à Saint-Lambert certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 17 h, ce 18 janvier 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 janvier 2021.

Martine Riopelle

Directrice générale et secrétaire-trésorière

